



## CT DGAC du 22 octobre 2012

Lors de ce CT de nombreux points ont été évoqués et débattus :

### **Lancement de nouvelles négociations protocolaires** (voir notre compte rendu spécifique du 23/10) ;

FO a rappelé son attachement à la logique protocolaire et sa volonté de défendre tous les services et tous les personnels.

### **Prime de restructuration de service à Perpignan**

FO a obtenu que tous les personnels de ce service puissent en bénéficier en cas de mobilité et déplore que la DGAC ait refusé de faire bénéficier les personnels des organismes récemment reclassés (LFMH/LFMV). FO a également rappelé que la priorité de mutation au profit des ICNA de cet organisme sur la totalité des postes de PC en métropole ne peut qu'entraîner des difficultés de gestion pour le corps.

La DSNA a confirmé que cette double mesure (PRS + priorité) ne serait (pour le moment) appliquée qu'à Perpignan.

Vote pour : SNCTA + CFDT

Vote Contre : CGT + UNSA

Abstention : FO. Nous nous sommes abstenus car nous ne pouvons voter contre l'attribution à TOUS de la PRS que nous avons demandée, mais un débat sur les processus de réaffectations pour l'ensemble des corps est indispensable.

### **Application de la loi SAUVADET aux Agents contractuels**

Ce GT a travaillé pratiquement un an et FO a systématiquement recherché des applications de cette loi favorables aux personnels.

Les agents passeront des examens ou concours réservés. Le nombre de places sera équivalent à celui du nombre de candidats. FO a obtenu des dérogations à la scolarité longue dans tous les corps (A, B et C). L'ensemble des mesures et des garanties a été inscrit dans le décret et dans la circulaire DGAC. Cette circulaire d'application sera publiée au Bulletin Officiel à la demande de FO.

FO déplore qu'aucun corps ne soit adapté à recevoir les formateurs en langue. En contrepartie les contrats seront révisés pour permettre une augmentation de 15% du salaire.

Vote pour circulaire et décret : FO + CGT

Vote contre : CFDT

Abstention : UNSA + SNCTA.



## Dispositif PFR pour les Attachés

Concernant la PFR des attachés, le SNICAC-FO, quoiqu'en désaccord avec le principe général de la PFR, considère que l'accord trouvé à la DGAC a été négocié dans des conditions qu'il sera difficile de retrouver. Elles garantissent en effet :

- des plafonds réglementaires suffisants pour accueillir des gains indemnitaires lors des négociations protocolaires ;
- un « soclage » par grade et par échelon des montants indemnitaires alloués, gages de transparence pour l'ensemble des attachés ;
- un gain indemnitaire de 175€ à 300€ par an pour chaque agent selon son grade et son échelon, et plus encore pour les plus jeunes (généralisation du SIFR) avec rappel au 01/01/2012 ;
- un toilettage des cotations des fonctions ;
- un dispositif de recours cohérent en cas de contestations.

Parmi les syndicats représentatifs en CAP chez les ATTAAC, le SNICAC-FO a donc approuvé ce texte, et la CGT s'est abstenue par respect de principes généraux sur la PFR, mais en reconnaissant les avancées obtenues.

Parmi les syndicats non représentatifs en CAP chez les ATTAAC, la CFDT a voté pour le texte, le SNCTA s'est abstenu, l'UNSA UTCAC s'est opposée. Aux tracts "tape à l'œil" sans lendemain de l'UTCAC, le SNICAC-FO préfère le travail de fond au quotidien au bénéfice des attachés. Le dossier PFR en est une belle illustration !

## Dispositif PFR catégories B et C

La fonction publique a mis un coup d'arrêt à la mise en place de la PFR pour les B et les C dans tous les ministères. Même si le système que nous avons négocié n'était pas parfait, il apportait une réelle amélioration indemnitaire à une grande partie des personnels administratifs, notamment à ceux qui ne percevaient pas de NBI ou le SIF. Face à ce refus de la FP, le SNPACM-FO a demandé à la DGAC de tout mettre en œuvre pour faire évoluer le régime indemnitaire actuel de ces personnels en tenant compte des travaux effectués dans le cadre de la PFR. Tout ne pourra pas être intégré en fonction des plafonds indemnitaires mais il faut aller jusqu'au bout des possibilités légales. Le SNPACM-FO a insisté sur l'urgence à finaliser ce dossier qui est en attente depuis le protocole 2007 et dont les arriérés sont dus depuis maintenant 3 ans 1/2. Il serait inconcevable d'attendre un futur hypothétique nouveau régime indemnitaire de la FP et tout aussi intolérable de vouloir en faire un sujet du prochain protocole. Nous y perdrons encore 3 ans de négociations.

L'administration a proposé une réunion de finalisation courant novembre pour une mise en paiement la plus rapide possible (1er trimestre 2013).

Ceci n'empêchera pas, bien sûr, FO d'exiger le dû de ce qui n'aurait pas pu être pris en compte dans la proposition du CT, lors des prochaines négociations protocolaires.

## Création du Conseil de la Formation Professionnelle

Le CT DGAC est compétent sur les points concernant la formation. Néanmoins la création du CFP permettra de préparer les dossiers et de les présenter au CT qui rendra son avis.

L'ensemble des organisations syndicales a voté pour la création du CFP.



## Enseignants ENAC

**Ce GT avait pour objectif la revalorisation de la fonction et la construction d'un parcours de carrière pour les enseignants IEEAC, IESSA, TSEEAC et non-titulaires. Des évolutions étaient nécessaires pour faire face au manque d'attractivité en CAP, et afin de pérenniser les emplois des instructeurs CA TSEEAC à l'ENAC !!**

Comme pour tous les autres métiers FO a toujours défendu la reconnaissance et la valorisation de l'expertise acquise par les agents dans l'exercice de leurs fonctions tant sur le plan indemnitaire que statutaire. **FO a obtenu de ce GT la création de statuts d'enseignants « confirmés et seniors ».** Ces emplois donneront aux enseignants le **même niveau de reconnaissance, indemnitaire et statutaire, que les assistants et chef de subdivision** (EVS associé et accès emplois fonctionnels RTAC et CTAC).

**Dans le cas particulier des enseignants CA TSEEAC, les évolutions règlementaires qui se précisent (il faudra bientôt « détenir ou avoir détenu » une licence de contrôle pour pouvoir exercer des fonctions d'instructeur pratique) et l'objectif d'attractivité des fonctions ont amené l'administration à enfin accéder à la demande que FO soutient depuis des années, à savoir le maintien de la qualification de contrôle et des privilèges associés pour les enseignants CA.** Les conditions définitives du maintien de la mention d'unité seront définies dans le cadre du GS Formation TSEEAC. **Dans l'immédiat, il est acté que les enseignants TSEEAC affectés à l'ENAC lors de cette CAP pourront (sans remise en cause ultérieure) maintenir leur qualification sur leur terrain d'origine (hors outre-mer).**

FO a défendu seul et regrette de ne pas avoir réussi à inclure l'habilitation Vigie Trafic dans le dispositif car ce métier est similaire à celui de contrôleur et la formation FCTLA est maintenant délivrée aux futurs affectés VT. Le concours d'enseignants issus de cette activité particulière nous paraissait complémentaire et enrichissant.

**Accès emplois fonctionnels encore à améliorer !!**

**Comme pour les CTE, les Instructeurs Régionaux et les postes d'encadrement, FO a défendu un accès aux emplois fonctionnels basé sur la tenue de fonction et l'expertise !!** L'administration a refusé cette proposition et a souhaité maintenir un pyramidage afin de « réguler » budgétairement l'accès aux emplois fonctionnels ! Pour FO, la reconnaissance des enseignants doit intervenir dans un délai raisonnable et l'ancienneté de tenue de poste devra être prise en compte.

**Au final, comme au CT ENAC, SEUL FO a voté POUR la mise en œuvre de ce GT enseignant. Tout le monde est intéressé par les avantages et les avancées contenus dans le dispositif mais personne n'a voulu en prendre la responsabilité. FO reconnaît volontiers ne pas avoir atteint l'IDEAL mais assume le travail accompli. Il est vrai que pour beaucoup, l'investissement n'a pas été phénoménal.**

Vote pour : FO (2)

Contre : 0

Abstention : UNSA (2) – CGT (3) – CFDT (1) – SNCTA (2)

## ESBA vers le SNIA

Il est proposé de regrouper l'ensemble des activités (travaux d'aménagement d'aérodrome) liées aux ESBA au SNIA. Ces ESBA sont aujourd'hui au nombre de quatre équipes et sont localisées à



Bonneuil-sur-Marne (STAC), Lyon, Mulhouse et Toulouse (SNIA). Un atelier de maintenance des engins est également positionné au STAC. Le transfert est envisagé pour le 1er janvier 2013.

Une démarche de pré-positionnement des agents concernés par le transfert va être engagée par le STAC et permettra aux agents de l'accepter ou de la refuser. Si un agent n'accepte pas le poste qui lui est proposé au SNIA (fiche de poste identique à celle du STAC), le STAC lui proposera dans la mesure de ses possibilités un nouveau poste.

Le Directeur Général a justifié ce transfert en rappelant que cette activité n'est plus prioritaire à la DGAC ce qui ne permettra pas de remplacer les départs de personnels en raison des baisses d'effectifs (arrêt des recrutements d'ouvriers) et de budget. Le regroupement permettra de mieux organiser la diminution d'activité dans le temps et donc de la maintenir plus longtemps et de mettre en commun les moyens.

Au vu des baisses d'effectifs et de l'endettement de la DGAC FO ne peut que partager l'analyse du Directeur Général et a été la seule organisation syndicale à voter pour ce transfert.

FO est également intervenu pour demander quel sera l'avenir de l'atelier engins qui est compris dans les terrains qui doivent être vendus à Bonneuil. Le Directeur Général a répondu qu'une somme identique à la vente des terrains sera utilisée pour réaménager l'ensemble des ateliers de maintenance mais qu'il faudra tenir compte que l'activité ESBA n'est pas pérenne.

Vote pour : FO (2)

Contre : CGT (3) + CFDT (1)

Abstention : UNSA (2) + SNCTA (2)

## Questions diverses posées par FO

### 1/ Prime exceptionnelle 2012 :

- versement de la prime 2012 aux agents contractuels : la prime sera versée (les décisions individuelles sont en cours) au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.
- du fait des contraintes budgétaires le 2eme versement de la prime exceptionnelle pour tous les personnels, prévu en décembre, ne sera pas réalisé.

**2/ Grille TSEEAC :** FO a dénoncé l'important retard et la lenteur de ce dossier alors même que certains avaient expliqué aux TSEEAC que tout était réglé. Le Secrétariat Général va organiser (enfin) une réunion de travail en novembre. FO fera parvenir dans les prochains jours une analyse du projet DGAC qui à notre sens est bien loin de répondre aux aspirations légitimes de l'ensemble des TSEEAC.

**3/ Recrutement d'OE dans les centrales « énergie » des CRNA :** FO a obtenu l'engagement du DG d'un courrier à la Fonction Publique pour obtenir des recrutements (transformation d'OPA en OE) dans ces services qui sont un maillon indispensable en terme de sécurité aérienne.

### 4/ GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)

La GIPA 2009 sera payée en octobre 2012 et les GIPA 2010 et 2011 en 2013.

**5/ Reprise du GT indemnitaire personnels techniques :** la reprise est confirmée.

**6/ arrêté NBI (+ de 35 ans) :** FO a dénoncé le blocage de ce dossier qui habituellement est traité en juin/juillet. La DGAC a reconnu le retard et doit saisir de nouveau le Budget.

Les représentants FO qui ont participé au CT DGAC sont :

V. Bachelier, J. Blanchard, P. Courbarien, P. Gaubert, P. Meybon, T. Morot, D. Pennes et O. Richard.

